



**Après des semaines d'attente et de "mise à mal" des règles départementales du mouvement, imposée par le Ministère, les propositions d'affectations sont désormais connues.**

**Pour certaines elles sont très compliquées et inadmissibles comme cela était prévisible: affectations forcées au delà du 30ème voeu sur des postes ou des secteurs non demandés.**

**Si tel est le cas, le SNUipp-FSU vous invite à écrire à l'IA, sous couvert de votre IEN, en précisant la situation et pour solliciter une révision d'affectation.**

**Sachant que le mouvement provisoire et les postes proposés seront de fait cette année plus restreints cette année.**

**A envoyer par mail à l'IEN + à l'IA: [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)**

**+ COPIE au SNUipp-FSU**

**Le SNUipp-FSU interviendra en CAPD sur chaque situation pour tenter d'aboutir face à l'IA.**

---



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

## **2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°90**

**Sommaire :** Mouvement 2019, CAPD, Appel candidature, Hors classe, Carte scolaire, Temps partiel, Loi Blanquer, Congrès national, Circulaire de rentrée, Retraite



### **Communiqué du SNUipp-FSU 06 : « Comment le ministère dynamite la rentrée 2019 dans les écoles »**

**Une rentrée scolaire, ça se prépare.** Jusqu'à présent, l'affectation des nouveaux enseignant-es ainsi que les mutations de celles et ceux déjà en poste dans les écoles étaient organisées par une procédure de « mouvement intra-départemental », dont les règles étaient déterminées en fonction des spécificités de chaque département, avec une participation très active des représentant-es élu-es des enseignant-es à la CAPD : commission administrative paritaire départementale. Ces règles permettaient de porter une attention particulière aux situations des écoles et des personnels : même si le résultat final n'était pas toujours favorable à un certain nombre de collègues pour les nécessités du service, ces décisions pouvaient être expliquées et appliquées dans l'équité et transparence.

**Cela s'appelle le paritarisme : c'est le socle qui permet à la fonction publique de bien fonctionner, grâce à l'adhésion des agent-es d'autant mieux**

**convaincu-es d'être au service de l'intérêt général que leurs représentant-es s'impliquent dans le fonctionnement et l'évolution du système.**

Anticipant la réforme de la fonction publique, le ministre de l'Education nationale a décidé unilatéralement de dynamiter le mouvement des enseignant-es du 1<sup>er</sup> degré pour la préparation de la prochaine rentrée. **Le « mouvement intra », propre à chaque département, a été remplacé du jour au lendemain par une gestion ministérielle, comme si la vie de chaque école maternelle et élémentaire de France pouvait être conduite depuis le ministère de manière appropriée.** Un algorithme est en train de tout faire imploser...

**Plus de 1400 enseignant-es du 1<sup>er</sup> degré (sur plus de 6000) ont participé au « mouvement intra ».**

L'algorithme ministériel a procédé à des affectations forcées, sans considération humaine, et sans tenir compte de l'intérêt des écoles !

**Et tout ceci dans un calendrier qui devient catastrophique : dans les écoles, une « bonne » rentrée se prépare en Mai et se finalise en Juin de l'année précédente : au 12 Juin de cette année, nous avons déjà 1 mois de retard et la désorganisation n'est pas près de s'arranger.** Or il faut pouvoir répartir les classes entre des enseignant-es réellement affectés, qui elles-mêmes ou eux-mêmes vont passer des commandes de matériel à la mairie afin que le travail puisse commencer à la rentrée, sans attendre plusieurs semaines comme ce sera le cas dans des centaines d'écoles à la rentrée à cause de ce mouvement « à la Blanquer »...

**Loi « de la confiance », mouvement intra, circulaire de rentrée de mise au pas... Le SNUipp-FSU 06 dénonce la gestion ministérielle qui aboutit à une rentrée bel et bien placée sous le signe de la défiance et du manque total de soutien aux enseignant-es et aux écoles.**

## **A NOTER**

+ Concrètement aussi, l'appel aux interim de direction et le second mouvement des directeurs à TD se feront en même temps, dans la foulée de la CAPD, dans des délais réduits.

- **Conséquence du retard du mouvement :** le stage des directeurs nouvellement nommés est retardé au 24 juin (sur 1 semaine). Il se terminera à partir de mi-septembre sous forme massé ou filé.
- **Le mini mouvement TRS est lui aussi de fait retardé et il est à prévoir des délais très courts pour faire les vœux pour pouvoir espérer des affectations avant la sortie des classes.**

+ Quant au mouvement provisoire... pas de date annoncée à ce jour...mais il paraît évident que les affectations ne pourront se faire avant la fin des classes.

---



## **CAPD "1ère phase du mouvement " prévue le 20 juin après-midi**

**Autres points à l'ordre du jour:**

- liste d'aptitude corps des PE
- hors classe
- étude des 1ers refus de temps partiel
- questions diverses

**En CAPD le SNUipp-FSU c'est 8 élu-e-s sur 10**

---



**Recrutement poste à profil de Conseiller Pédagogique de la circonscription de l'ASH**

**Candidatures avant le vendredi 14 juin 2019 à midi**

**COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**

**Tout est [ici](#)**

---

## **Dotation départementale : 239 possibilités contre 207 l'an dernier**

Après l'amélioration du barème, le SNUipp-FSU obtient l'augmentation du flux d'intégration.

Appréciation de l'IA-DASEN	Points pour le barème Hors Classe
Excellent	120 points
Très satisfaisant	100 points
Satisfaisant	80 points
A consolider	60 points

**Notre dossier et la fiche syndicale de suivi ici**

Concernant les recours formulés par les collègues, le SNUipp les portera devant l'IA en CAPD le 20 JUIN.

---



## **Carte scolaire 2019: phase d'ajustement de juin. Urgent !**

**En préparation des Groupes de Travail des 13 et 17 juin**, le SNUipp-FSU 06 met à disposition des écoles les fiches de suivi syndical "carte scolaire" pour la phase d'ajustement de juin. **L'IA dispose encore de 14 postes à distribuer.**

Les classes dédoublées en Education Prioritaire seront également l'objet de réajustements en fonction des inscriptions réalisées et des prévisions affinées en fin d'année scolaire.

**N'hésitez pas à nous solliciter si questions !**

**Télécharger les fiches de suivi carte scolaire : [ICI](#)**

---



## Temps Partiel 2019

L'étude des 1ers recours suite aux refus de l'IA est prévue le 20 Juin lors de la Capd (cela concerne les collègues qui ont eu un entretien chez l'IEN courant avril). Les élu-es du SNUipp-FSU interviendront avec détermination sur les dossiers même si la bataille s'annonce difficile.

Pour les collègues qui ont participé au mouvement et qui ont sollicité un renouvellement ou une 1ère demande de temps partiel sur autorisation, l'IA attend les résultats du mouvement pour organiser, selon les cas, les entretiens chez l'IEN. De nouveaux refus sont donc possibles... avec là encore recours possible qui sera étudié en CAPD.

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute question au sujet de votre demande de temps partiel**

# NON À LA LOI BLANQUER, OUI À UN AUTRE PROJET



## Loi Blanquer : ce n'est pas fini !

Alors que le Sénat a voté les nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer, dont la suppression des EPLESF, un point sur ces modifications dont nombre d'entre-elles ne laissent pas d'inquiéter. La mobilisation reste à l'ordre du

jour. Ainsi d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels.

A cet objet de protestation, s'ajoute une série d'injonctions pédagogiques inquiétantes renforcées par le contenu de la circulaire de rentrée, ainsi qu'un contexte de dysfonctionnements dans le mouvement d'affectation des personnels.

**LIRE ICI**  
**et ici**

---



## 11ème congrès national du SNUipp-FSU

Le 11e congrès national du SNUipp-FSU, du 4 au 7 juin à Perpignan, a été riche de débats et de propositions d'actions afin de construire un autre projet pour l'école que celui du ministre Jean-Michel Blanquer.

« Alors que les mobilisations se poursuivent sous diverses formes contre le projet de loi pour une "école de la confiance", il est temps de construire un projet à la hauteur des enjeux, pour l'école, la Fonction publique et les retraites », c'est ce qu'ont tenu à dire les délégués au congrès du SNUipp-FSU qui s'est terminé le 7 juin à Perpignan.

Un congrès qui a permis au SNUipp-FSU de rappeler son engagement pour que soit reconnue la professionnalité enseignante. Aussi, le syndicat mènera une campagne d'ampleur sur les collectifs de travail en outillant les équipes, en lien avec la recherche, pour que leur expertise soit renforcée et reconnue. Il continuera à travailler dans l'unité la plus large, à améliorer les conditions de travail des personnels, réclamera un budget à la hauteur des besoins afin d'abaisser les effectifs, d'assurer une formation solide et de revaloriser les salaires.

Offensif et déterminé, le premier syndicat de l'école primaire continuera de s'engager avec les personnels pour être force de propositions et d'actions pour la réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail, la conquête de nouveaux droits et plus de justice sociale.

**Une délégation des Alpes-Maritimes était présente et... très active !**

---

## Circulaire de rentrée 2019

Les priorités pour l'école primaire

### **Pour la rentrée, une circulaire bien carrée !**

La circulaire de rentrée publiée au BO ce mercredi 29 mai ne concerne que l'école primaire et martèle à chaque bout de ligne la priorité mise sur le « lire, écrire, compter ». Elle s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères.

**LIRE la suite: [ICI](#)**



### **SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**

**CALCULEZ votre retraite:** <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

**PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

[Lire la suite et modèle de lettre](#)

---



**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : **04 92 00 02 00**

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)